

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALN°2026-06-04

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de la convocation : 29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le VENDREDI 05 JUIN à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, BOURNET Fabien, FORESTIÉ Edouard, CASTANIÉ Alice, CANTALOUBE Julie, SALAT Marie-Morgane

Absents excusés : 4

LOMBRAIL Sébastien donne pouvoir à ALBERT Mathieu – ROUMAGNAC Loïc donne pouvoir à PECQUENARD Caroline – BELDA Laure donne pouvoir à PAILLARES Bernard - LECOINTE Marie-Jeanne donne pouvoir à MAYMAT Philippe

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

Objet : modification des horaires de l'agence postale communale (APC) à compter du 1^{er} juillet 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale, qui a été signée le 31/10/2024 entre la Poste et Monsieur le Maire

Considérant que la Poste a été contactée et qu'elle prend acte des modifications par avenant à ladite convention de partenariat

Considérant la demande formulée par l'agent en poste à l'Agence Postale Communale visant à modifier les horaires d'ouverture au public,

Considérant la fréquentation de l'agence postale communale (APC) et de la vie du village,

Considérant l'avis favorable de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose les nouveaux horaires d'ouverture au public comme suit :

AP. Préfecture 13h-16h00

Mardi : 9h00-12h30 - 13h-16h00

Mercredi : 9h00-12h30 - 13h-16h00

Jeudi : 9h00-12h30 - 13h-16h00

Vendredi : 9h00-12h30 - 13h-16h00

Samedi : 9h00 - 12h20

082-218201
Reçu le 06/06/2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE du changement des horaires d'ouverture de l'agence postale communale, comme indiqué ci-dessus
- DIT que les nouveaux horaires commenceront à partir du 1^{er} juillet 2026
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes formalités afférentes à cette décision

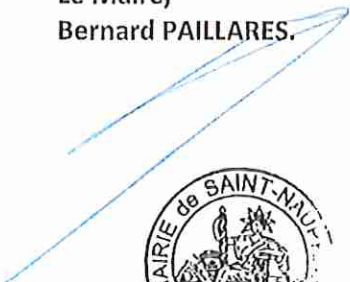

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.
Saint-Nauphary, le 06/06/2026.

Le secrétaire,
LORMIERES Philippe.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/06/2026
et publication ou notification
du 06/06/2026.
Le Maire

Bernard PAILLARES